

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00920

Numéro SIREN : 819 104 514

Nom ou dénomination : A VOTRE SERVICE

Ce dépôt a été enregistré le 03/06/2024 sous le numéro de dépôt 12143

2024 S 12 143

①

BILAN SIMPLIFIE

DGFIP N° 2033-A-SD2023

Désignation de l'entreprise		SARL A VOTRE SERVICE		61 Rue du Docteur Delegrange		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		59960 NEUVILLE EN FERRAIN					
SIRET		8 1 9 1 0 4 5 1 4 0 0 0 1 6					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		31122023	
				Exercice N-1 clos le		31122022	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial* Autres* }	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	15 803	030	5 914	9 889	13 022
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	15 803	048	5 914	9 889	13 022
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	15 900	052		15 900	37 650
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3) }	068		070			
		072	6 438	074		6 438	8 802
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	110 796	086		110 796	70 717
	Charges constatées d'avance *	092	23	094		23	4 456
	Total II	096	133 157	098		133 157	121 625
	Total général (I + II)	110	148 960	112	5 914	143 046	134 647
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000		1 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		100		100	
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131		54 541		52 780	
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		26 679		1 762	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		82 321		55 641	
Provisions pour risques et charges		Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		3 863		5 245	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		18 446		16 517	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	1 459	172	38 416	57 244	
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176		60 726		79 005		
Total général (I + II + III)				180	143 046		134 647
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	2 360	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

SARL A VOTRE SERVICE
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITE AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 61 RUE DU DOCTEUR DELEGRANGE
59960 NEUVILLE EN FERRAIN

N°SIREN : 819 104 514 – RCS LILLE METROPOLE
SIRET : 819 104 514 00016

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 02 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le deux mai,
A dix-huit heures,

Les associés de la société « SARL A VOTRE SERVICE » se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires.

Monsieur Hervé BACQUET préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Le président constate que tous les associés sont présents ou représentés. En conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- une copie de la convocation adressée à chaque associé,
- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion du gérant sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Approbation des comptes et quitus à la gérance,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Le président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la Société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2023, les approuve, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 26.679,24 €, de la manière suivante :

- Au compte « Autres réserves » 26.679,24 €

Le compte « Autres réserves » passera donc de 54.541,37 € à 81.220,61 € au 02 mai 2024, après affectation du bénéfice net comptable de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Les associés constatent qu'au titre des trois exercices précédents : 2020, 2021 et 2022, il n'a pas été distribué de dividendes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale décide, pour la première fois depuis le début de son activité, de distribuer des dividendes aux associés selon les conditions suivantes :

- Le bénéfice distribuable se monte à 81.220,61 € ;
- Les deux associés égalitaires recevront chacun 10.800,00 € de dividendes bruts ; cela signifie donc que 21.600,00 € de dividendes bruts seront distribués au total ;
- Les dividendes seront versés sur les comptes courants des deux associés dès le 03 mai 2024.

Le compte « Autres réserves » passera donc de 81.220,61 € à 59.620,61 € après distribution des dividendes, le 03 mai 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION - CONVENTIONS DE L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale constate aux termes du rapport spécial de la Gérance, les conventions suivantes :

1) Frais de déplacement et de mission du gérant pour l'exercice clos au 31 décembre 2023 :

Les frais de déplacement ou de mission du gérant ont été remboursés sur présentation des justificatifs ou directement pris en charge par la société.

2) Rémunération des comptes courants d'associés pour l'exercice clos au 31 décembre 2023 :

Monsieur Hervé BACQUET dispose dans les livres de la société d'un compte courant. Ce dernier présentait au 31 décembre 2023 un solde créditeur de 1.459.13 euros et n'a pas été rémunéré sur 2023.

A la date du 31 décembre 2023, Monsieur Florian BACQUET ne disposait d'aucun compte courant d'associé dans les livres de la société.

La société n'a pas rémunéré les comptes courants des associés en 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, les associés et personnes concernées ne prenant pas part au vote.

CINQUIÈME RÉSOLUTION – FIXATION DE LA NOUVELLE RÉMUNERATION DU GÉRANT A PARTIR DU 01 AVRIL 2024

A partir du 01 avril 2024, Monsieur Hervé BACQUET, gérant salarié égalitaire, perçoit une rémunération mensuelle totale brute égale à 4.208,84 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, les associés et personnes concernées ne prenant pas part au vote.

CLÔTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés.

Signatures :

Hervé BACQUET



Florian BACQUET

